

Petit Lieu de l'Art Contemporain



"Musafar", William Bruet.

Exposition du 9 Juillet au 8 Septembre 2013
Ouverture 24h/24h et 7/7j.
Visite Libre.

Commissariat : Renaud Piermarioli

°Galerie Virtuelle°

<http://www.leplac.fr/>

Accéder au travail de [William Bruet](#)

Dans un pays sans nom des aborigènes silencieux arborent leurs atours, masques et autres peintures corporelles et se montrent. William Bruet est en quelque sorte leur couturier, leur habilleur, leur tatoueur...

Son dessin enlève au médium photographique tout ce qui lui donne sens : la lumière, la profondeur de champ, la couleur... Les personnages qu'il met en scène, au départ des icônes de la modernité tirées de peintures, d'images de célébrités, d'affiches publicitaires, sont pareillement "démodernisés". Toutefois chacun conserve, peu ou prou, une nature qui lui est propre.

On ne se méprendra pas à penser qu'il s'agit ici de montage dessiné. Le support préexiste, puisque la tâche consiste à habiller, à recouvrir les sujets jusqu'à la perte de l'identité, afin de les sortir de leur condition moderne. C'est un travail iconoclaste dont le dessin géométrique détourne l'histoire.

Derrière ces portraits, dont le graphisme rythme l'oeil par des masses de formes et de symboles, apparaît une douce sauvagerie contemporaine prenant sa source dans l'esthétique du tatouage.

Christophe Bruno & Renaud Piermarioli

07/07/2013

Né en 1985.

William Bruet est détenteur d'un DNSEP de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de la Ville de Toulon depuis 2010. Sa pratique du dessin et de la performance sont inhérentes à toutes productions plastiques. Son rapport au corps devient la base d'une création dont la vocation politique se profile dans une sorte d'anthropologie actuelle. Auteur de fanzine et grapheur il multiplie les supports pour y poser son univers. Il a participé récemment à l'exposition collective : "With Love from Toulon" (du 4 mai au 15 juin 2013) à la Station - Nice.

Aujourd'hui il expose dans la galerie virtuelle du Petit Lieu de l'Art Contemporain pour une période de deux mois dans le cadre des expositions estivales réservées aux membres de l'association.